

Département du Val d'Oise Arrondissement de Pontoise Canton de L'Isle-Adam Communauté de Communes du Haut Val d'Oise

Commune de NOINTEL

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE

T/2024/022

Nous, Maire de la Commune de NOINTEL,

Nous, Maire de la Commune de Beaumont-sur-Oise,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code des Collectivités Territoriales.

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu la demande de la mairie de Beaumont-sur-Oise en date du 21 mai 2023,

Vu le déroulement de la manifestation « la Route est à Vous » du vendredi 07 juin au lundi 07 octobre 2024,

Vu la nécessité d'assurer la sécurité,

Considérant que cette manifestation entraîne une interdiction de circulation sur le CV3, dit Route de Beaumont-sur-Oise.

ARRETONS

- A<u>rticle 1</u>: La manifestation dénommée « la Route est à Vous » organisée par la Commune de Beaumont-sur-Oise aura lieu du vendredi 07 juin 2024 au lundi 07 octobre 2024.
- <u>Article 2</u>: Le stationnement et la circulation seront interdits sur le CV3 du vendredi à 20 h 00 jusqu'au lundi 8h00 tous les week-ends.
- <u>Article 3</u>: Une déviation sera mise en place par l'Avenue de la Gare et la rue Jean Saunier à Nointel, et la rue du Nid Familial à Beaumont-sur-Oise.
- <u>Article 4</u>: la fourniture, la pose et l'entretien de la signalisation seront à la charge du demandeur, soit la Commune de Beaumont-sur-Oise.
- Article 5: Le présent arrêté sera affiché au carrefour « Avenue de la Gare CV3 », et CV3 côté stade de Beaumont-sur-Oise,
- <u>Article 6</u>: Madame le Maire de la Commune de Nointel et Monsieur le Maire de la Commune de Beaumont-sur-Oise, et Monsieur le Capitaine de la Gendarmerie Nationale de Persan seront chargés en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.
- <u>Article 7</u>: Ampliation du présent arrêté sera adressé à :
 - ➢ Brigade de Sapeurs-Pompiers de Presles.
 - Monsieur le Capitaine de la Brigade de Gendarmerie de Persan.

Fait à Nointel, le 31 mai 2024. Le Maire, Martine LEGRAND.

Val d'Oise